Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 15 Novembre 1905. — No. 1

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1,00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Librairies Keroack

M. Keroack.
RUE DUMOULIN,
Saint-Boniface.

M. E. Keroack.
COIN DES RUES MAIN ET WATER.
En face de l'Hôtel Manitoba,
Winnipeg

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.
Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.
Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.
Les ordres par la malle seront promptement executés

TELEPHONE 1224

Parrish & Lindsay

Receveurs, Vendeurs et Exportateurs de Grain

Blé, Avoine,
Orge, Lin, Farine,
Farine d'Avoine, Son,
Gru, Balle.

Grain Exchange, Winnipeg.

Rapellez-Vous

Toujours du papier a enduit de

EDDY

Garde la chaleur et arrêtre le froid.
Ecrivez pour échantillons et prix

TEES & PERSSE Ltd.
Agents Winnipeg.

G. Olafson & Co.

FARINE D'AVOINE, ET
VARIETÉS DE TOUTES LES
FARINES, GRAINE DE
LIN ET SARRAZIN

Bloc Olafson, rue King, Winnipeg.

Cigares, Cigares, Cigares

Cigarettes, Cigarettes,

PORTE-CIGARES, PORTE-CIGARETTES, SACS A TABAC,

TABAC  PIPES

QUALITES, VARIETES, PRIX MODERES.

J. B. LECLERC,
LIQUEUR EN GROS
No. 21 et 23, Rue Dumoulin - - - - Saint-Boniface

Jos. Dallaire — J. A. Charette — Jean Daoust

Dallaire, Charette & Daoust

Ferblantiers, Plombiers, Poseurs d'Appareils à Gaz et de Chauffage a Eau Chaude et a Vapeur

COUVREURS EN ARDOISES, METAUX ET GRAVIERS

Appareils a Vapeur pour Buanderies et Cuisines

Negociants en Metaux pour Gaz, Eau et Vapuer, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, Etc.

TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET PLOMBERIE POUR EDIFICES PUBLICS, EGLISES ET COUVENTS UNE SPECIALITE

B. de P. 145 — Tel. 3399
ST. BONIFACE, MAN.

H. LEBLANC

BARBIER-COIFFEUR
BLOCK DE L'HOTEL QUEBEC
Avenue Taché St. Boniface
Tables de Pool
OUVERT A TOUTES HEURES.

DR. G. A. DUBUC

BUREAU A WINNIPEG:
204 BLOCK McINTYRE
TELEPHONE 110
Heures de Consultations, 2 a 5 P. M.
RESIDENCE: AVE. PROVENCHER
HEURES DE CONSULTATIONS
9 à 12 a. m. et 7 a 9 p. m.
TELEPHONE 1647
Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface.

JOS. LECOMTE,

Notaire Public.
TERRES A VENDRE.
Dans Toutes les Paroisses Françaises du Manitoba Argent à Prêter.
197 RUE LOMBARD - Winnipeg

A. J. H. DUBUC,

AVOCAT, SOLLICITEUR, NOTAIRE, ETC., ETC,
BLOC McINTYRE,
Chambre 313.
Winnipeg.
Telephone, 334.

Dr. Z. Peatman

Ex Medecin et Chirurgien resident de l'hopital St. Boniface.
[illegible] pharmacie Bertrand, vis-à-vis la gare du Canadian Northern Railway.
HEURES DE BUREAU:—9 à 11 a.m. 2 à 5 p.m 7 à 9 p. m.
Visite tous les jours à l'Hôpital de Saint-Boniface.
Telephone 2247.
Service de Jour et de nuit.

JOSEPH BERNIER. — NOEL BERNIER

Bernier & Bernier,

AVOCATS.
(Argent à prêter sur hypothèque)
Chambres 512-514, *Bloc McIntyre*
Rue Principale, Winnipeg.
Tel. No. 2079

Dr J. H. O. LAMBERT

Résidence St. Boniface, Phone 1245.
HEURES DE BUREAU.—8 à 9 a.m., 12 à 3 et 6 a 8 p.m.
Visite tout les jours a l'Hopital St, Boniface.

Quand il s'agit de faire graver de l'ouvrage fine sur des montres cachets, portes cigares ou cigarettes, nous nous faisons un plaisir de les montrer a nos pratiques avant de l'exécuter.

THOS. J. PORTE Ltd.

BIJOUTIERS
104 Rue Principale, Winnipeg Man
On parle Français.

R. L. M. BRUN

Officier d'Academie
Professeur au College de St-Boniface
LECONS DE PIANOS
COURS COMPLET DE CHANT
(Methode de Faure)
Residence et Studio: 190 Hargrave St.
WINNIPEG.

Dr Louis F. BOUCHE

Chirurgien-Dentiste
Elève du Collège dentaire de la Nouvelle-Orléans; membre fondateur de la Societe de Stomatologie; gradue du Collège dentaire de Chicago, collège américain de chirurgie dentaire.
277, RUE, McDERMOTT, coin de la rue Albert, en face des bureaux du Free Press et du Telegram.
Tél. 3507

Encouragement a donner. Plaisir a se procurer. Bonne oeuvre a faire

Nous pouvons enfin mettre sous les yeux de nos lecteurs, le programme alléchant qui sera exécuté par les membres de l'Union Ste Cécile, le 22 du courant fête de leur patronne, sur la belle scène du Collège. De même que les gourmets goûtent à l'avance les délices d'un repas en lisant la carte du menu, ainsi pouvons-nous savourer dès à présent le vrai régal qui nous est offert: avec cette différence que parfois sous un nom pompeux se cache un plat vulgaire tandis qu'ici sous des titres qui n'ont rien de prétentieux, est offert à tous un régal artistique des plus fins et des plus délicats.

Quand on encourage des artistes, quels qu'ils soient, c'est bien: cet encouragement devient un devoir quand ces artistes sont des concitoyens. Tout St. Boniface sera là le 22 prochain, nous en sommes sûrs; et nos chers acteurs se surpasseront, encouragés par les bravos d'une salle bien remplie, sinon comble.

PROGRAMME
Ouverture Orchestre
2
Choeur des Conjurés (extrait de l'Opéra Crociato de Meyerbeer) par l'Orphéon
3
Le Homard et les Plaideurs
Farce en un acte, par R. Blain des Ormiers
Distribution des Rôles

Le président du tribunal	M. Clément
Le ministère public	M. Denis
Un juge	M. Buisson
Maitre Chrysostome, avocat	M. Molurier
Poireau	M. Le Gouarguèr
Baloche	M. Lévêque
Lehomard	M. Lavoie
Bruscambille	M. Joyal
Un Huissier	M. Gay

4
[illegible]
5
Tête Folle
Comédie—Vaudeville en 3 actes (par [Antony Mars)
I. Acte: Le Bureau de M. Pastorel
II. Acte: Chez Durandeau
Distribution des Rôles

Achile Crochard	M. Molurier
Le commandant Chrochart	M. Potvin
Pastorel	M. Gay
Durandeau	M. Goulet
Gaston Grocard	M. LaRivière
Pinguet (domestique)	M. Buisson
Un garde national	M. Clément

Pendant les entr'actes, musique d'orchestre, sous l'habile direction de Mr Bétournay.

L'Echiquier Europeen

(*La Patrie*)

Le conflit russo-japonais a donné lieu à des tentatives diverses d'alliances et de traités.

Les chancelleries ont été très actives dans les derniers douze mois.

L'affaiblissement de la Russie a ouvert la porte à bien des conjectures. On s'est demandé, par exemple, si la France resterait fidèle à son alliée, où si, pour éviter la possibilité d'un conflit avec l'Allemagne, elle ne se rapprocheratt pas de cette dernière. On s'est également posé cette question: la Russie, qui a toujours été en bons termes avec l'Allemagne, ne se rapprocherait-elle pas davantage, de cette dernière, mettant la France au troisième plan?

Nous ne croyons ne faire erreur en affirmant qu'aucune de ces prévisions ne s'est réalisée. La France et la Russie sont aujourd'hui liées par des attaches aussi solides, plus solides même, qu'avant la guerre. Elle comprennent l'une et l'autre que de cette alliance dépendent leur sécurité et leur prestige.

Un événement grave, destiné à jouer un rôle prépondérant dans l'avenir, s'est réalisé par l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre.

Dans les cercles diplomatiques on a semblé croire, pendant un temps, que la France désormais unie à l'Angleterre, aura des attaches moins profondes pour la Russie.

Cette fois encore, les diplomates qui ont eu de ces soupçons les voient déjà démolis.

Le jour n'est probablement pas éloigné où, grâce à l'entente entre l'Angleterre et la France, la Russie et l'Angleterre règleront d'une manière définitive leurs situations. Il n'existe entre les deux pays aucune cause de différend qui ne puisse être aplanie.

L'Angleterre redoute l'influence de la Russie en Asie. L'Empire britannique veut naturellement rester le maître indiscuté des Indes. Or, la Russie s'est avancée d'année en année vers l'immense empire indien. Son influence en Perse, au Thibet, était très considérable avant la guerre. La Russie se relèvera rapidement de ses revers.

Un arrangement par lequel l'état de choses actuel en Asie sera garanti, donnerait satisfaction à la Chine et au Japon, à l'Angleterre, à la France et même à la Russie. L'Allemagne seule, qui a des idées de conquête et d'agrandissement, se croirait sacrifiée.

Il se peut que nous voyons les choses sous un aspect optimiste. Mais toutes les apparences indiquent un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre dans le sens de celui dout nous venons de parler.

RUSSIE

La rentrée de M. Witte aux affaires a déjà produit ses fruits. En quelques jours il a opéré une révolution. Il a rendu, par exemple, à la Finlande la liberté politique, la constitution dont elle avait joui jusqu'à il y a deux à trois ans.

L'ordre se rétablit rapidement dans la Finlande qui, au reste, est la partie la plus éclairée de l'empire russe La Finlande fut cédée à la Russie en 1809. Le traité de session lui garantissait toutes les libertés dont elle jouissait alors, un parlement, une autonomie à elle. Sa population est de trois millions d'âmes. Le point faible de la constitution de la Finlande est que toute législation impériale qui, jusqu'à aujourd'hui communiquait avec la Finlande par l'entremise du Gouverneur général et par le secrétaire d'Etat de ce pays à St-Pétérsbourg.

L'instruction publique a fait des progrès considérables. L'instruction élémentaire n'est pas une obligation légale. Mais l'église luthétienne, qui est l'église de l'Etat, exige de toute personne qui veut être confirmée ou mariée qu'elle soit capable de lire et d'écrire. Cette mesure disciplinaire a eu un excellent effet.

Helsingfors est la capitale de la Finlande. Elle possède une université fréquentée par près de trois milles élèves, et dont le budget est d'environ $350,000 par année.

Les langues parlées en Finlande sont le finlandais et le suédois. Durant ces années dernières, le gouvernement russe a décrété que le russe serait la langue officielle du service civil, bien que le dernier recensement constate qu'en 1900, il n'y avait en Finlande que 5,993 Russes, sur une population de 3,000,000. - La politique libérale que M Witte a convaincu le Czar d'adopter, est la seule qui puisse sauver l'empire de la désagrégation.

La Russie n'est pas un pays ordinaire. M. Pobiedonoszeff; qui vient de démissionner comme chef du Saint-Synode, disait il y a deux ou trois années au sénateur américain Beveridge: la Russie n'est pas un pays, c'est un monde.

Il y a lieu d'espérer que la Russie sortira victorieuse des terribles épreuves par lesquelles elle passe.

Chronique de la Province

ST. LAURENT

Bazar de St. Laurent. Le Bazar organisé à St. Laurent au profit de l'église commencera le 19 novembre pour se terminer le 25. Les amis désireux de voir notre belle localité pourraient profiter des trains du mardi ou du jeudi partant de la station du C. N. R. à 8 hrs du matin.

BAUME RHUMAL

Toutes les émulsions possibles ne valent pas une dose de BAUME RHUMAL prise au début d'un rhume, succès infaillible, 25 cts la bouteille.

La prochaine commande d'Epiceries

ESSAYEZ UNE LIVRE DE THE

Blue Ribbon

Vous le trouverez pure et delicieux, et vous serez encourage d'en ordonner d'autres. 25 cts la livre chez tous les Epiciers

CARSLEY & CO..

CRETONNES
Beaux dessins en jolies couleurs, grand assortiment 10 cts.
Cretonnes double largeur, nouveaux dessins pour rideaux 18, 20, 25, 30 et 35 cts.

Corp et caleçons ouattés pour dames, 25 cts le morceau.

Bas d'enfants en grosse laine toutes les largeurs, un lot, prix spécial 15 cts la paire.
Bas de dames en cachemire côtelé, 19 cts la paire.

Un lot de dentelles assorties, blanche et crême, 5 cts la verge.

Deux lots de chapeaux en velour avec plumes et broches, prix régulier $3 50 et $4.00 pour $1.25 et $175

GARNITURES DE CHAPEAUX
Plumes, ailes, oiseaux et collection assortie à 10 et 25 cts.
Vente de Bonnets d'enfants valant 75 cts, prix spécial 85 cts.

CARSLEY & CO.,

344. rue Principale, Winnipeg
Commis parlant la langue française à la disposition de la clientèle

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

K&K K&K K&K K&K K&K K&K

THE OLD FOGY DOCTOR

FAMILY Doctors are all right as general practitioners, but they are not specialists. The sexual organs comprise the most intricate and important system in the human body and require the most skillful treatment. You might as well expect a blacksmith to repair your watch, as a family physician to cure Sexual complaints. We have made a specialty of these diseases for over 30 years, have invested tens of thousands of dollars and have every facility known to medical science to cure them. Every case is taken with a positive guarantee of No Cure—No Pay.

BLOOD POISON—Whether inherited or acquired, is positively cured forever. The virus is eliminated from the system so no danger of return. Hundreds of cases cured by us 25 years ago and no return; best evidence of a cure.

NERVOUS DEBILITY—and other complications, such as emissions, drains in the urine, varicocele, sexual weakness, etc., are cured by our New Method Treatment under a positive guarantee—NO CURE—NO PAY.

WE CURE ALL DISEASES OF MEN AND WOMEN.

Consultation Free. Books Free. Write for question blank for private Home Treatment. Everything confidential.

DRS. KENNEDY & KERGAN,
140 SHELBY STREET. DETROIT, MICH.

LE MANITOBA

Mercredi, 15 Novembre 1905

Discours de l'Honorable Senateur Bernier

PRONONCÉ AU SÉNAT LE 14 JUILLET 1905 LORS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE DE LA PROVINCE D'ALBERTA

(Suite)

(Traduit de l'Anglais)

"Si le présent bill est adopté, il n'établira pas ce qui est considéré comme étant des écoles séparées. En fait, le qualificatif "séparées" n'aurait pas dû être employé pour désigner ces écoles."

Passant à ce qui a été dit dans le Sénat sur ce sujet, voici comment l'honorable ministre du Commerce, sir Richard Cartwright, s'est exprimé :

"Qu'est-ce que l'opposition de Québec propose ? Elle propose simplement ceci : Que nous garantissions au peuple du Nord-Ouest le simple privilège auquel j'ai fait allusion, savoir : que, durant une demie-heure par jour, en en payant les frais, l'on puisse donner l'instruction religieuse à une certaine classe d'enfants. Cette concession est beaucoup moindre que celles qui ont été garanties par la catholique province de Québec à la minorité protestante de cette province. Elle est également moindre, et de beaucoup, que la concession garantie par la province d'Ontario à la minorité catholique de cette dernière province.

L'honorable M. Landry : Ecoutez, écoutez.

L'honorable sir Sir Richard Cartwright: l'admets sans hésitation que, d'après ce que je puis en juger, cette concession est d'une bien moins grande portée que l'obligation légale que nous avons contractée par l'acte de 1875."

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, ne fut pas moins explicite que ses collègues. Il a dit :

"Je n'ajouterai à ce que j'ai déjà dit sur le présent sujet que ces quelques mots : La proposition que comporte le présent bill est bien différentes des concessions (ainsi que je puis les appeler) faites par ce parlement en 1875, et qui furent discutées à fond dans cette Chambre La présente proposition n'est qu'un simple fantôme comparé à ce que le parlement avait déjà concédé. Mais, dans l'intérêt de la paix, la minorité est prête à l'accepter et à en tirer le meilleur parti possible. En réalité il n'y aura plus, en vertu du présent bill, d'écoles séparées, si ce n'est le fait que l'on pourra donner une demi-heure d'instruction religieuse par jour à partir de 2 heures et demie jusqu'à 4 heures p. m., si les commissaires d'écoles le jugent à propos."

Ainsi, l'admission formelle faite dans cette chambre même par les honorables sénateurs qui sont membres du gouvernement, ne laisse aucun doute qu'il ne nous est point donné par le présent bill —tel que modifié— ce que le même bill sous sa forme primitive nous accordait et ce à quoi nous avons droit.

Il est très regrettable que le gouvernement ait abandonné sa première attitude. Le présent bill, tel que primitivement rédigé, eût pu être adopté par le parlement et par là, justice eût été rendue. Mais comme son effet, par suite de la modification qu'on lui a fait subir, sera tout-à-fait l'opposé, et comme la disposition qu'il contient concernant les écoles est la plus importante, je me sens obligé de voter pour le renvoi à six mois.

J'avais plusieurs autres observations à offrir. Mon intention était de m'arrêter à plusieurs des objections qui sont généralement soulevées contre le fonctionnement du système d'écoles séparées établi dans les provinces d'Ontario et de Québec. Je ne relèverai pourtant qu'une couple de ces objections.

On a prétendu que nos écoles catholiques séparées étaient infé- [illegible] ément mentionnées comme justifiant cette appréciation. Cette prétendue inefficacité de nos écoles n'a été invoquée qu'après coup. Lorsque le gouvernement Greenway exposa sa nouvelle politique touchant l'éducation, il n'avait encore jamais exprimé une désapprobation quelconque de nos méthodes ; il n'avait encore jamais adressé le moindre blâme à nos écoles ; il ne nous avait jamais insinué que des améliorations pourraient, suivant lui, être introduites dans notre façon de conduire nos institutions.

Quelques mois avant l'ouverture de la session de la législature provinciale en 1890, plusieurs hommes publics prirent pour sujets de leurs discours les changements projetés. Parmi ces hommes se trouvaient M. McCarthy, alors membre de la chambre des Communes, M. Martin, procureur Général au Manitoba, M. Smart, notre ministre de travaux Publics à cette époque. S'il faut en croire le rapport qu'on a fait de leurs remarques, aucun d'eux n'a parlé de cette prétendue inefficacité. Les seules raisons qu'ils alléguèrent en faveur de ces changements dans la loi, c'est que le temps était arrivé pour la province de se débarrasser de la dualité des langues et du système scolaire alors en vigueur, de façon à favoriser l'unité dans la province elle-même par la promiscuité des enfants à l'école.

Puis lorsque, M. Martin présenta à l'assemblée législative la mesure par laquelle devaient s'opérer les changements que l'on sait, il dit expressément que :

"L'action du gouvernement n'a pour cause aucun mécontentement de la manière dont les affaires du département de l'éducation ont été conduites sous le régime des écoles séparées, mais son initiative provient de ce que le système lui-même ne lui plait point."

D'après cette déclaration, il est évident qu'il ne s'agissait pas alors de l'efficacité ou l'inefficacité de nos écoles. On voulait avoir ce que l'on appelle un système d'écoles nationales, mais qui serait mieux nommées des écoles gouvernementales.

Au lieu d'être considérées comme inefficaces, nos écoles catholiques ont toujours été assez heureuses pour recevoir les plus grands éloges. Ceux qui visitaient nos établissements et nos institutions ne cessaient d'exprimer leur surprise en constatant l'excellence de nos travaux scolaires et le succès de nos écoles catholiques. Plusieurs des honorables messieurs qui siègent aujourd'hui dans cette enceinte n'y étaient point en 1895. Mais ceux qui se trouvaient alors ici peuvent se rappeler qu'à cette époque je plaçai moi-même sur le bureau de cette chambre des échantillons de nos travaux scolaires, et je l'affirme, ces échantillons ne pouvaient être surpassés en excellence.

Lors de l'adoption de la loi des écoles par la législature du Manitoba en 1890, et dans le temps même où M Sifton prononçait son fameux discours à Haldimand, il y avait dans les institutions catholiques de Winnipeg plus de 30 par cent des élèves qui appartenaient à des parents de langue anglaise et protestants. Ces parents, assurément, n'auraient point envoyé leurs enfants à ces écoles si elles n'avaient pas été efficaces. Quelques-uns de ces parents ont depuis rendu témoignage au caractère de ces écoles. Entr'autres, le capitaine Clark, un vaillant soldat qui prit part à la suppression de la rebellion au Nord-Ouest en 1885, s'est exprimé comme suit :

"Je puis parler avec connaissance de cause de l'excellence de votre section scolaire, deux de mes filles ayant été pendant longtemps les élèves des bonnes sœurs de Saint-Boniface, sous la conduite desquelles leurs progrès m'ont donné autant de satisfaction qu'elles en ont elles-mêmes éprouvé de plaisir !

Nous fûmes appelés à prendre part à l'exposition scolaire ouverte à l' "*Indian and colonial exhibition*", tenue à Londres en 1886. Dans cette occasion, le *Canadian Gazette* de Londres, en date du 4 novembre 1886, parla en ces termes de cette exposition.

"La collection comprend des échantillons de livres, d'exercices et d'objets scolaires, etc., venant des écoles catholiques, aussi bien que de sécoles protestantes de la province du Manitoba.

L'excellence de travaux et plus particulièrement, des cartes géographiques, est incontestable. C'est un fait d'autant plus satisfaisant que plusieurs des échantillons portent la date de l'année 1884 et du commencement de l'année 1885. Il est évident que ces échantillons sont le produit du travail ordinaire des écoles éparses dans toute la province et non l'œuvre d'une préparation spéciale pour cette occasion.

Les exposants n'ont eu aucunement la prétention d'éclipser les travaux des écoles des autres provinces; mais la collection qui est sous nos yeux prouve que dans cette province, l'une des plus récemment organisée dans la Confédération, il existe un système d'écoles, qui, tout en respectant la foi et les convictions religieuses de la population procure aux enfants une éducation capable de les mettre en état d'occuper les plus hautes positions sociales."

Je pourrais multiplier les témoignages de ce genre. Les gouverneurs-généraux, les lieutenant-gouverneurs, les personnages occupant un haut rang dans le monde et appartenant à diverses classes de la société nous ont fait l'honneur de visiter nos écoles et en ont fait les plus grands éloges

M. Sifton a dit, cette année encore, que nos écoles catholiques du Manitoba étaient absurdement défectueuses. Après tout ce que je viens de dire, il doit être évident pour tous ceux qui m'écoutent dans le moment que M. Sifton, en parlant ainsi, s'est montré absurdement faux, absurdement injuste et ignorant.

M. Sifton n'a jamais eu les qualifications qu'il faut pour juger nos écoles catholiques en bien ou en mal. Il n'a jamais franchi le seuil de ces écoles, bien qu'il en fût de par la loi l'un des visiteurs. Ses assertions touchant nos écoles catholiques du Manitoba sont calomnieuses. Ce personnage peut être certainement placé dans la catégorie des hommes qui non contents de ruiner les institutions d'un peuple, non contents de dépouiller leurs voisins de leurs propriété, sont encore disposés à détruire leur réputation et à les insulter dans ce quils nourissent de plus respectable au fond de leur âme, pour cacher leur propre méfaits et leur propre infériorité. Je n'ai pas besoin de m'étendre plus longuement sur ce point, parce qu'il est évident que cette assertion contre les écoles catholiques—qu'elles sont inefficaces—n'est q'une phrase à effet, et elle ne devrait exercer au une influence sur les législateurs du pays.

Je désire cependant ajouter aux témoignages que j'ai cités déjà celui de feu l'hon. M le sénateur Boulton, du Manitoba, un adversaire des écoles séparées. Cet ex-collègue s'est exprimé comme suit dans le Sénat, le 25 avril 1895 :

Dans mon voisinage immédiat il y a une école séparée portant le nom du membre du clergé qui l'a fondée, savoir, le révérend Père Derby. Ce révérend Père, pendant des années, a dirigé cette école que fréquentaient les protestants residant dans le voisinage. Ces protestants en étaient tous satisfaits. Jamais ils ne firent entendre une seule plainte contre son efficacité.

Si je comprends bien les raisons que l'on invoque en faveur d'un système au préjudice de l'autre, c'est que l'on croit que les écoles confessionnelles sont inférieures aux écoles communes. Cette assertion est tout-à-fait inexacte. Les écoles confessionnelles sont pour le moins égales aux autres. Nos écoles catholiques sont même supérieures à leurs rivales, parce qu'elles enseignent généralement deux langues. Qu'y a-t-il, dans la vie de plus utile que le langage ? Cet enseignement de deux langues crée certainement en faveur de nos écoles une supériorité sur les écoles qui n'en enseignent qu'une

Mais abstraction faite de ce fait, il ya une chose qui doit sauter aux yeux de tout le monde. C'est que, s'il ne nous est pas permis—à nous catholiques—de contrôler nos écoles, il nous faudra, tôt ou tard, établir des écoles privées, ou des écoles paroissiales, afin de procurer à nos enfants le genre d'éducation, et la culture morale dont, suivant nous, ils ont besoin. Mais ces écoles paroissiales —étant privées des contributions municipales sous forme de taxes, et des allocations gouvernementales, seront fatalement condamnées à végéter. Ainsi privées de ces ressources financières, elles seront nécessairement incapables de se tenir au niveau où nous voudrions les voir. Comme conséquence, vous vous trouverez justement en présence du genre d'écoles contre lequel vous voulez vous prémunir. Mais si l'on nous traite comme nous avons le droit de l'être, nous aurons des écoles bien équipées, au point de vue du personnel enseignant comme au point de vue matériel, et, comme résultat, nos enfants recevront une éducation qui les rendra aptes, comme l'a dit la "Canadian Gazette", à occuper les plus hautes positions sociales. Ces écoles seraient, dans une mesure légitime, sous la surveillance des fonctionnaires du gouvernement, lesquels s'assureraient si l'aide donnée par ce dernier est bien gagnée, et qui, si elle ne l'était pas, suggéreraient les améliorations requises. Ainsi, même à ce point de vue, il vaudrait mieux nous accorder le système d'écoles que nous réclamons.

La prétention émise par quelques-uns qu'en subventionnant les écoles confessionnelles, l'Etat dote l'église, est tout-à-fait inexacte. Les deniers publics, à proprement parler, ne sont pas la propriété du gouvernement Les deniers dont dispose le gouver- [illegible] contribuable qui habite le pays. Or, les catholiques [illegible] autres sujets de la couronne. Et comme le principe des institutions britanniques veut que celui qui paie sa contribution reçoive sa part des bénéfices provenant du fonds dans lequel a été versée cette contribution , il s'ensuit qu'en recevant une allocation du gouvernement, ou du trésor municipal, nous ne faisons que recouvrer notre quote-part des argents que nous avons nous-mêmes versés au Trésor et à laquelle nous avons droit. D'autres considérations du même genre pourraient à ce propos être invoquées. Mais posons des chiffres ; c'est la façon la plus pratique de traiter cette question. En estimant à $500. en chiffres ronds le coût annuel du maintien d'une école rurale, je ne crois tomber dans aucune exagération; or, quel montant ces écoles reçoivent-elles du gouvernement ? Je citerai, comme m'étant plus familiers, des chifires pris dans les rapports officiels du département de l'éducation dans notre province du Manitoba. Voici donc l'état que nous fournissent ces rapports

	Octroi maximum	Moyenne des salaires des instituteurs.
1891	$150 00	$426 60
1895	130 00	346 17
1900	130 00	406 78
1903	1 0 00	451 39

Ce tableau montre—c'est la conclusion qui s'impose—que l'Etat obtient à moitié prix son éducation profane, nous payons l'autre moitié, et il reçoit pour rien l'instruction religieuse et morale, bien que cette instruction lui profite abondamment par la paix et le bon ordre qu'elle contribue à maintenir dans le pays.

Bien qu'il soit fort délicat de toucher aux écoles publiques, laissez moi cependant vous en dire quelques mots. Ne serait-ce qu'au point de vue social, il est certainement à propos qu'un avertissement tombe de nos lèvres, s'il est justifié par ce qui transpire C'est un service à rendre à ces écoles et au pays. Ce devoir n'est pas agréable à remplir, mais c'est un devoir tout de même. Nous entendons très souvent quelques personnes dire qu'elles ont reçu leur éducation dans les écoles publiques et qu'elles ne se trouvent pas pour cela plus méchantes que nous-mêmes. La chose est possible et je ne veux aucunement pénétrer dans la vie intérieure de nos frères en christianisme. Les comparaisons, dit-on, sont toujours odieuses, et très souvent elles ne sont pas d'une justesse absolue. La question que je touche en ce moment doit être considérée à un point de vue plus élevé.

Les catholiques ne prétendent pas être meilleurs que les autres Une part même bien trop grande des misères et des faiblesses humaines est notre lot. Mais, messieurs les sénateurs, laissez-moi vous dire ceci : Si vous et nous pouvons nous flatter de posséder une morale supérieure, c'est parce qu'il y a au fond de nos âmes quelque principe chrétien. Aussi longtemps que nous conserverons les traces de l'éducation chrétienne que nous avons reçue, nous continuerons, je l'espère, à nous distinguer parmi les nations par nos qualités sociales et morales. Mais l'histoire doit avoir quelques leçons à nous offrir. Il est admis, parmi tous ceux qui ont étudié l'histoire, que le paganisme n'offre pas une morale sûre ; il n'y incline pas même les âmes ; mais il instille plutôt au fond du cœur de l'individu comme du peuple en général de mauvaises passions et des goûts désordonnés. Quiconque a étudié un peu profondément les mœurs romaines avant la venue de notre Sauveur, a pu constater l'état lamentable dans lequel était tombée la société. Plaise à Dieu que notre peuple ne tombe jamais dans cet état d'abjection. Mais, si nous extirpons tout enseignement religieux ou toute éducation morale des institutions auxquelles nous confions nos jeunes générations— je veux parler des écoles —ne croyez-vous pas que les principes chrétiens, qui ont maintenu les ancêtres et nous-mêmes dans le droit chemins, finiront par disparaître graduellement ? Et que s'en suivra-t-il ?

(A Suivre)

Dans l'Alberta

Ainsi qu'on s'y attendait les libéraux deviennent les maitres de l'Alberta.

Les élections générales faites jendi dernier dans la nouvelle province donnent la presque totalité de la députation à M. Rutherford, le chef du gouvernement,

M. Bennett, qui dirigeait l'opposition conservatrice, est luimême resté sur le carreau.

Ce désastre d'un côté, cette victoire de l'autre, nous laissent assez froids.

M. Rutherford est une créature du gouvernement d'Ottawa ; lui et ses ministres sont chargés,— ils le disent eux-mêmes—de faire fonctionner rigoureusement, esprit et lettre, la charte octroyée par sir Wilfrid Laurier à l'Alberta.

Or, dans l'opinion de l'autorité compétente en la matière, cette charte *sacrifie* les droits des catholiques.

Le maintien du gouvernement Rutherford au pouvoir est donc la confirmation de l'ostracisme pratiqué à notre égard par le gouvernement Laurier.

De son côté, M. Bennett a prôné, au nom d'un groupe du parti conservateur, des doctrines politiques trop subversives pour qu'il y ait lieu de s'attrister de sa défaite.

Dans les deux camps, on a fait la bataille en se jouant de la minorité catholique.

D'après ce que nous pouvons savoir, les catholiques de l'Ouest se sont généralement ralliés au gouvernement Rutherford.

Nous admettons que la situation était perplexe. Pris entre un gouvernement qui jure de ne pas desserrer le carcan qui comprime les libertés catholiques et une opposition qui se déclarait hostile à ces mêmes libertés, le choix devenait embarrassant.

Cependant, la désapprobation de l'acte actuel, c'est-à-dire de la constitution par laquelle on vient de dépouiller les catholiques de leurs droits acquis en matière d'éducation, [illegible] premier devoir ?

N'était-il pas plus urgent de protester contre l'iniquité d'une législation que l'on connait et qui pèse présentement sur la vie de chaque père de famille, de chaque enfant et de chaque citoyen catholique, que de manifester sa répugnance pour l'expression de certaines doctrines, répréhensibles, il est vrai, mais simplement contingentes dans leurs effets.

Dans le premier cas, la doctrine mauvaise s'y trouve tout comme dans le second, et de plus, l'acte—suite de cette doctrine— s'y rencontre aussi et n'attendait que cette élection pour entrer dans le domaine des faits accomplis et fertiles en funestes résultats.

Nous craignons que ça n'ait été le malheur de nos luttes depuis plusieurs années, que nos populations aient attaché plus d'importance aux possibilités futures qu'aux actes, appelant une immédiate et juste condamnanation.

En tous cas, l'avenir dira où était le juste milieu à garder.

Pour le moment, l'attitude des catholiques de l'Ouest paraîtra— déjà on le dit—une approbation de la politique injuste du gouvernement fédéral.

Qu'adviendra-t-il de la confusion actuelle ? que sortira-t-il de cette situation pleine de périls pour les causes catholiques et françaises dans l'Ouest ?

A ceux qui ont le cœur assez ferme et la tête assez loyale au devoir pour ne pas perdre le sens de leurs responsabilités de patriotes et de croyants, nous n'avons qu'un mot à dire : en dépit de tout il faut adhérer à la doctrine catholique, il faut réclamer toujours les immunités que nous octroie la constitution canadienne. On ne saurait mal faire quand on accomplit son devoir.

La situation parait sombre Beaucoup ont le front chargé d'inquiétudes.

Mais qu'est-ce que la persécution religieuse, si Dieu prend soin de nous ! qu'est-ce que la puissance politique si fortement établie paraisse-t-elle ? Un château de cartes sur lequel la Pro- [illegible] souvent [illegible] pour secourir ceux qui croient, qui espèrent et qui prient.

AUX ETATS-UNIS

Le vote pour la Mairie dans le Greater New-York mardi dernier.

McClellan, démocrate 221,815.

Hearst, (Ligue de la Municipalisation 218,157.

Ivins, (Républicain) 132,317.

Majorité de McClellan sur Hearst 3,158.

Majorité de McClellan sur Ivins 89,495

Majorité de Hearst sur Ivins 36,340.

HOPITAL SAINT-BONIFACE

Les Sœurs de l'Hôpital offrent l'expression de leur sincère gratitude aux généreux amis qui ont augmenté le nombre des chambres richement meublées: Les Rev. Pères Oblats, Monsieur le curé Cherrier a meublé deux chambres, en souvenir de Feu Mgr Taché et de Feu Mgr Ritchot, curé de St. Norbert.

Un appel ayant été fait aux différentes municipalités en faveur de la nouvelle bâtisse, les suivantes y répondirent généreusement.

St. Laurent: $50.00; Foanover: $50.00; Springfild: $50.00; Miniota: $20.00: Lorne: $25.00; Milita; $25.00; Taché: $50.00; Norfolk: $75 00; Woodland: $50.00; St Paul: $25.00: St Vital: $100.00; St François-Xavier; $25.00.

Respectueusement,

LES SOEURS DE L'HOPITAL ST. BONIFACE.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Le temps de la chasse à la poule expire aujourd'hui.

LE MANITOBA entre aujourd'hui dans sa 35ème année d'existence.

—Il y a eu à Winnipeg 400 cas de fièvre typhoide pendant le mois d'octobre

—Séance dramatique et musicale, le 24 novembre, à l'Académie Ste Marie de Winnipeg.

—Huîtres fraiches à vendre au restaurant de M. Edouard Turenne, avenue Taché.

—Dans une autre colonne nous publions une annonce de MM. A. Martel, lisez les avantages qu'il offre.

—On trouvera chambre et pension de table, et aussi on donnera 6 diners pour $1.20. 418 Rue du Collège.

—Les candidatures aux prochaines élections municipales dans Saint-Boniface commencent à se dessiner.

—Il y a une congestion du commerce de blé à Regina. Le C. P. R., fait de son mieux pour dépêche des chars.

—Madame Vandale, couturière, informe ses amies et ses pratiques qu'elle est déménagée au No. 55, Rue Masson.

—Pour votre bois de chauffage adressez-vous à J. R. Coté, 153 rue Provencher, Saint-Boniface. Téléphone 3526.

—Nous recevons une correspondance que nous ne pouvons publier parceque, entre autres raisons, son auteur n'a pas jugé à propos de nous faire connaître son nom. C'est une règle invariable dans le journalisme: tout manuscrit doit être accompagné d'un nom responsable, quand même ce ne serait que pour le renseignement personnel de la rédaction.

—M. Albert Lussier, de Winnipeg, qui avait fait une promenade dans sa famille à St Hyacinthe P. Q., est de retour au milieu de nous.

—La nouvelle église catholique de Morris est ouverte depuis le 6 novembre. Un bazar organisé pour défrayer une partie du coût de cette église a rapporté $2000.

—La spéculation se poursuit toujours à Saint Boniface. Vu sa proximité de Winnipeg, Saint-Boniface est encore le meilleur endroit peut-être où l'on puisse placer son argent.

—La *Northern Bank*, notre nouvelle banque locale a ouvert définitivement ses bureaux de Winnipeg à l'ancien édifice de la banque Molson, coin des rues Portage et Fort.

—La construction dans Winnipeg va se continuer avec activité l'an prochain. Déjà on demande des permis à la ville pour les futures bâtisses, dont on prépare les fondations dès cet automne.

—Environ quarante imprimeurs anglais sont arrivés à Winnipeg la semaine dernière. Ces typos se placeront facilement; les journaux de Winnipeg prennent visiblement du poids et de l'extension.

—Notre nouvel hotel-de-ville commence à prendre de la mine Les deux premiers étages sont à peu près élevés. L'ouvrage paraît bien fait; les pierres massives et la colonnade de l'entrée donneront probablement beaucoup de cachet à l'édifice.

—La Corporation Archiépiscopale de Saint-Boniface vient de vendre le bloc F (R. C. M.) à Saint-Boniface, près des terrains de l'Exposition. Le *Free Press* attribue cette acquisition à l'Hon. M. Rogers, à un taux de $700 l'acre, le tout couvrant environ 280 acres.

—Le Club La Vérandrye avertit le public qu'il donnera un "Pedro Party" le 29 courant dans ses salles, 253 Ave Ellen, entre les Rues Logan et Alexandre. Les amateurs de ce jeu pourront y passer une agréable soirée. Les billets seront vendus par les membres du Club: J. CASGRAIN, Secrétaire.

—Le gouvernement provincial vient d'accorder à des capitalistes une charte leur permettant de fabriquer et de vendre des appareils destinés à manger la fumée des vastes cheminées de nos diverses industries; espérons que ces fumivores vaudront quelque chose; on pourrait en placer un certain nombre à la fabrique de l'asphalte, sur le bord de la rivière!

NAISSANCE

En cette ville le 13 courant la femme de M. Henri Cusson une fille.

L'IDEAL DANS LE MARIAGE.



Le bonheur des époux n'est pas secondaire, quoi qu'en dise l'auteur d'un livre sur le mariage paru tout dernièrement en France. La félicité parfaite est, au contraire, l'idéal de l'union de deux êtres qui s'aiment, après l'échange des serments solennels de fidélité et d'obéissance mutuelles.

Le difficile, sans doute, est de maintenir l'harmonie dans le ménage. Mais qui est plus digne et plus capable que la femme de faire durer cette concorde qui est la véritable source du bonheur? La tâche n'est pas aussi difficile qu'elle paraît. Que la femme se souvienne de l'empire qu'elle possédait sur son fiancé avant de prononcer le "oui" définitif. Mais aussi qu'elle n'oublie pas comme elle s'efforçait de lui plaire par sa grâce enjouée, par le charme de sa conversation, par les toilettes exquises dont elle savait si délicatement se parer.

Qu'elle était jolie au temps des fiançailles! Ses yeux avaient une beauté expressive, ses traits fins et délicats étaient avivés par le coloris d'un sang vermeil. Quand elle se livrait au gracieux marivaudage du flirt de bon goût, sa voix savait se faire douce et murmurante.

Aussitôt mariées, que de femmes s'imaginent pouvoir négliger les soins qu'elles prenaient de leur corps quand elles étaient jeunes filles. Si les joies de la maternité les ont affaiblies, si les soucis du ménage ont jeté sur leur physionomie comme un voile d'inquiétude, ne doivent-elles pas réagir moralement et physiquement pour gagner, aux yeux de leur mari, l'impression produite par le charme de leur jeunesse?

La femme qui veut enchaîner l'amour et maintenir le bonheur idéal dans son ménage, saura se préserver de tous les maux qui affligent son sexe. Le plus redoutable, celui qui met une empreinte si disgracieuse sur le visage, c'est l'appauvrissement du sang. Dès que le mari s'aperçoit que sa femme devient faible et ressemble à un vase fragile, que le moindre choc peut briser, il s'éloigne, la joie du ménage s'enfuit aussi vite qu'elle était venue.

Pourtant il serait si facile à la femme anémique de prendre un médicament fortifiant, comme les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, qui est le plus prompt et le plus énergique de tous. En faisant usage de ce précieux reconstituant, elle retrouvera sa force et sa grâce et elle reprendra en même temps, sur celui qu'elle aime, le charmant empire qui fait le bonheur des époux dans le ménage.

Rien d'étonnant que les Pilules Rouges agissent toujours si merveilleusement. C'est une excellente préparation scientifique à base de végétaux. Elles sont entièrement composées de produits naturels et absolument purs. Tout ce qui entre dans leur préparation a un vertu particulière, dont le propre est de suppléer à la faiblesse de l'organisme, à la pauvreté du sang, comme aussi à la nervosité. Et telles sont bien généralement, sinon toujours, les causes premières de toutes les maladies chez les jeunes filles ou femmes. C'est pourquoi les Pilules Rouges se recommandent incessamment à l'attention de chacune de ces pauvres femmes fatiguées, faibles, débiles et souffrantes. Peu importe leur âge ou leur état, elles trouveront toujours dans ce remède leur véritable guérisseur. Les Pilules Rouges n'ont ni goût, ni arôme, leur paquetage est simple et leur prix est très modique; mais tout de même, et c'est là l'essentiel, elles sont garanties bonnes et toujours salutaires. Peut-on dire de même des autres remèdes?

A toutes les femmes malades, nous voulons donner l'avantage d'une consultation gratuite. Celles, qui sont trop éloignées pour se rendre à nos bureaux, nous les invitons à nous écrire une description complète de leurs souffrances; elles n'ont rien à craindre, toutes les lettres sont strictement confidentielles. Chaque cas qui nous est ainsi soumis, est le sujet d'une étude particulière, et la réponse qui est ensuite donnée indique le traitement propre et les conseils nécessaires à chaque maladie.

Les Pilules Rouges se vendent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la malle, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du prix, 50 centins la boîte ou six boîtes pour $2.50

Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE,

274, rue St-Denis, Montréal.

Règlement No. 341

Règlement No. 341 de la Ville de St. Boniface pour soumettre au vote des électeurs le Règlement No. 19 de l'arrondissement scolaire de St. Boniface No. 1188.

ATTENDU que les commissaires de l'arrondissement scolaire de St. Boniface (No. 1188) ont passé un règlement portant le No. 19 pour autoriser l'emprunt, sur le crédit du dit arrondissement, de la somme de trente mille piastres ($30,000.00) par voie de débentures, dans le but d'acheter un emplacement pour une école dans le quartier No. 3 de la dite Ville, et d'ériger sur le dit emplacement une maison d'école ainsi que de la meubler, copie duquel règlement est annexée au présent;

ET ATTENDU que les dits commissaires, en vertu des dispositions de l'Acte de Ecoles Publiques, ont demandé au Conseil de cette Ville de soumettre le dit règlement aux contribuables pour être voté en la manière pourvue par la loi en ce qui regarde les règlements autorisant la création de dettes:

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Ville de St. Boniface décrète ce qui suit:

1o. Le dit règlement sera soumis au vote des contribuables suivant l'Acte Municipal.

2o. La votation sur le dit règlement aura lieu le dixneuvième jour de Décembre prochain, A. D. 1905, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir, aux bureaux de votation suivants:

Bureau de Votation No 1, pour le Quartier, No. 1 à ou près de la résidence de Madam Joseph Monpetit, sur l'Avenue Provencher; sous-officier rapporteur, William Kitson.

Bureau de Votation No. 2, pour le Quartier, No. 2 à ou près de la résidence de Marcel Sincerni coin de la rue Notre-Dame et de l'Avenue Tache; sous-officier rapporteur, J. C. Marcoux.

Bureau de votation No 3, pour le Quartier No. 3 à l'Hotel de Ville, rue Dumoulin, sous-officier rapporteur, J. A Z Bertrand

Bureau de votation No 4, pour le Quartier No. 4, à ou près de l'encognure Nord-Ouest de la rue Marion et de l'Avenue Taché; sous officier rapporteur, Charles Metcalfe.

3o. Le Secrétaire-Trésorier de la Ville annoncera dans Le Manitoba, journal publié dans la Ville de St. Boniface, dans quatre éditions successives, que la votation aura lieu sur le dit règlement tel que ci-dessus indiqué.

4o. Le Maire de la Ville de St. Boniface, à l'Hotel de Ville de St Boniface, la veille de la votation, savoir le 18 décembre prochain, à deux heures de l'Après-Midi, nommera par écrit deux personnes pour assister au compte final des votes, et deux personnes pour assister à chaque bureau de votation, de la part des personnes intéressées pour ou contre la passation du dit règlement.

5o Le Secrétaire-Trésorier fera le compte final des votes donnés pour ou contre le dit règlement le lendemain de la votation, 20 Décembre 1905 à 2 heures de l'Après-Midi à son bureau à l'Hotel de Ville.

Fait et passé à St. Boniface le 6 novembre 1905.

(Signé) J. TURENNE, Maire.

(Signé) THEO. BERTRAND, Secrétaire-Trésorier.

By-Law No. 341

By-Law No. 341 of the Town of St Boniface to authorize the submission to the proper ratepayers of By-Law No. 19 of the School district of St. Boniface No. 1188.

WHEREAS the Trustees of the School District of St. Boniface No. 1188 have passed a by-law No. 19 authorizing the borrowing upon the credit of the said School District of the sum of thirty thousand dollars ($30,000.00) and the issuing of debentures therefor for the purpose of purchasing a site for a school house in Ward No. 3 of the said Town, and erecting a school house on said site and also furnishing same; a copy of which by-law is hereunto annexed.

AND WHEREAS the said Trustees pursuant to the provisions of the "Public School Act" have requested the Council of this Town to submit the said by-law to the ratepayers to be voted on in the manner provided in and by "The Municipal Act" with regard to by-laws authorizing the creation of debts.

NOW THEREFORE the Council of the Town of St. Boniface enact as follows:

1o. That the said by-law be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon

2o. That the voting of said by-law shall take place on the nineteenth day of Dec. next A. D. 1905 between the hours of Nine o'clock in the fore-noon and five o'clock in the afternoon of said day at the following places:

Polling subdivision No. 1 for Ward No. 1, at or near the residence of Madame Monpetit on Provencher Avenue, Deputy Returning Officer, Willian Kitson.

Polling subdivision No. 2 for Ward No. 2, at or near the residence of Marcel Sincerni corner of Notre-Dame Street and Tache Avenue, J. C. Marcoux, Deputy Returning Officer.

Polling Subdivision No. 3 for Ward No. 3, at the Town Hall on Dumoulin Street, J. A. Z. Bertrand, Deputy Returning Officer.

Polling subdivision No. 4 for Ward No. 4 at or near the North-West corner of Marion Street and Tache Avenue, Charles Metcalfe, Deputy Returning Officer.

3o. That the Secretary-Treasurer of this Town shall cause to be published in "Le Manitoba" a public newspaper published in the Town of St Boniface, in four successive issues thereof that the voting of said by-law will take place as above mentioned.

4o The Mayor of the Town of St Boniface, at the Town Hall on the day previous to the voting, namely; the 18th. of December next, at two o'clock in the afternoon, shall appoint in writing two persons to attend at the final summing up of the votes, and two persons to attend at each polling place, on behalf of the interested persons for or against the passing of the by-law.

5o The Secretary-Treasurer of the said Town shall at the Town Hall of St Boniface, on the 20th. day of December 1905 at two o'clock in the afternoon, sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Done and passed at St Boniface, November 6th, 1905.

(Signed) J. TURENNE, Mayor,

(Signed) THEO BERTRAND, Secretary-Treasurer.

BY-Law No. 19

By-law of the School Trustees for the School District of St. Boniface No. 1188, for the purpose of borrowing the sum of $30,000 and of issuing Debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by loan the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) on the credit of the said School District for the purpose of purchasing a school site in Ward No. 3 of the Town of St. Boniface, and erecting on said site a school house and furnishing the same.

THEREFORE the School Trustees for the School District of St. Boniface, No 1188, duly assembled, enact as follows:—

1st That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) by the issue and sale of Twenty (20) Debentures of the said School District each for the sum of Fifteen Hundred Dollars (1,500) of lawful money of Canada.

2nd. That the said Debentures shall bear date the second day of January 1906, and shall be payable to the bearer at the branch of the Banque d'Hochelaga, in the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, as follows:—

Debenture No. 1, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1907.

Debenture No. 2, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1908.

Debenture No. 3, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1909

Debenture No. 4, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1910.

Debenture No. 5, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1911.

Debenture No. 6, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1912.

Debenture No. 7, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1913.

Debenture No. 8, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1914.

Debenture No. 9, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1915.

Debenture No. 10, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1916.

Debenture No. 11, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1917.

Debenture No 12, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1918.

Debenture No. 13, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1919.

Debenture No. 14, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1920.

Debenture No. 15, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1921.

Debenture No. 16, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1922.

Debenture No. 17, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1923.

Debenture No. 18, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1924.

Debenture No. 19, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1925.

Debenture No. 20, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1926.

3rd. That each Debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and countersigned by one of the Trustees of the said School District, that each coupon shall be signed by the said Secretary-Treasurer.

4th. That the said Debentures shall bear interest at the rate of 5 per cent. per annum from the date thereof, payable annually on the second day of January, each year, on the presentation of the interest coupon at the aforesaid Bank.

5th. That provision shall be made out of the annual school taxes for the payment of said Debentures and interest, and such provision shall form part of and be included in the annual statement of moneys required for the purpose of the said School District.

Done and passed by the said School District of St. Boniface No. 1188, assembled at the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, this Thirtieth day of October, 1905.

C MARCOUX, Chairman.

G. ROCAN, Sec.-Treasurer

Un accident de chemin de fer

Un terrible accident de chemin de fer dans lequel 15 personnes ont été tuées et 25 plus ou moins gravement blessés, est arrivée la semaine dernière sur la ligne de l'Atchison, Topeka et Santa Fé Railway, à environ six milles de cette ville.

Un train composé de quatorze wagons dans lesquels se trouvaient un assez grand nombre de voyageurs, filait à une vitesse de 30 milles à l'heure, lorsque arrivé à une courbe assez prononcée, un rail brisé a été cause qu'il est allé culbuter, à l'exception de trois wagons Pullman et du wagon restaurant, dans un remblai profond de cinquante mètres, où les wagons se sont littéralement entassés les uns sur les autres.

Les morts, presque tous des employes de la compagnie, ont été transportés à la morgue en attendant que leur identité ait pu établie.

UN RECORD DE VITESSE

Chicago,—Le train "Pennsylvania, qui va de New-York à Chicago en dix-huit heures, sur le Pennsylvania Railroad, vient d'établir un record de vitesse sur une longue distance. Parti de Harrisbourg, Pennsylvanie, avec deux heures de retard, ce train est arrivé à Chicago à l'heure fixée après avoir couvert la distance qui sépare ces deux villes, c'est-à-dire 717 milles en 12 heures 21 minutes, ou 741 minutes.

Etant donné que le train a dû traverser des montagnes sur une distance de 117 milles, entre Altoona et Pittsburg, ce voyage est considéré comme le plus vite qui ait été fait jusqu'ici, par un train régulier, sur un tel parcours.

AU JAPON

Le gouvernement japonais en est-il venu à ce point de ne plus savoir sur quoi porter les nouvelles taxes dont il a besoin pour payer les frais de la guerre avec la Russie ?

On annonce qu'il vient de frapper la "barbe" d'un impôt spécial.

Tous les Japonais qui portent la barbe paieront dorénavant plus ou moins cher, suivant la longueur et la coupe de leur poil.

LA MISERE A LONDRES

Londres, 7.—Six mille femmes ont escorté, hier, des députations des femmes et filles des ouvriers sans travail du quartier "East End," de Londres, qui se rendaient à la résidence officielle de M. Balfour, premier-ministre, pour lui exposer leur misère. Cinquante mille ouvriers sans travail bordaient la route suivie par les manifestantes.

M. Balfour, dans sa réponse à la délégation, a dit que le gouvernement reconnaissait et déplorait la détresse qui prévalait et qu'il ferait tout en son pouvoir pour en adoucir les effets. M. Crooks, membre du parti ouvrier au parlement, a exprimé le désappointement que lui causait la réponse du ministre.

Il y a eu dans les rues de grandes scènes de désordres. Les équipages qui passaient étaient hués et les cris de : "Suivons l'exemple des Russes, imitons l'exemple des Russes, imitons Saint-Pétersbourg" ont été poussés par ces malheureux.

IL EST RECOMMANDE PAR LES MEDECINS

Le véritable remède contre les rhumes opiniâtres et recommandé par tous les médecins, c'est le BAUMÉ RHUMAL.

En vente dans toutes les pharmacies.

Vente à l'Enchère

Mis à l'enclos public de la ville de Saint-Boniface le 22 octobre 1905 un bœuf noir, âgé d'à peu près trois ans, si non réclamé sera vendu à l'enchère à l'enclos public en arrière de l'Hotel de ville le 23 novembre 1905, à 2h P. M.

LIG. GAGNE,
Gardien d'enclos.

Ville de St, Boniface, 8 Nov. 1905.

AVIS PUBLIC

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon sera tenue à Saint-Pierre, à la salle du Conseil Municipal, Lundi, le 14me jour de Décembre 1905, à 1 heure P.M.

Daté à Saint-Pierre, Manitoba, ce 3 novembre 1905.

PAUL CHENARD,
Sec.-Trésorier,
Société d'Agriculture de Carillon.

AVIS

Avis public est par les présentes donné qu'un By-Law de la Municipalité rurale de Montcalm a été soumis et lu une première et deuxième fois par le Conseil de la dite Municipalité et sera finalement passé par le dit conseil à son assemblée du 21 novembre 1905 dans le cas où les citoyens donneraient leur assentiment. L'objet du dit By-Law est de prélever la somme de $25,000 et de faire une dette pour la dite somme dans le but de payer la présente dette de la Municipalité et de construire et réparer et aider à construire et réparer des ponts, égouts et voies publiques dans la dite Municipalité avec la balance de la dite somme après le payment de la dite dette présente; et pour autoriser l'émission de débentures de la dite Municipalité pour la dite somme et avec intérêt.

Le principal de la dite dette doit-être payable en vingt payments annuels dans une période de vingt ans avec intérêt à 5 % par année payable annuellement sur le plein montant du principal non payé.

Le plein montant à prélever à taux spécial pour payer la dite dette avec intérêt est $2006.25 pour chaque année pendant la dite période.

Le temps fixé pour prendre le vote des électeurs de la dite Municipalité pour ou contre le By-Law est lundi le 20 novembre 1905, à partir de 9 a. m. à 5 p. m. et les suivantes sont les endroits pour voter dans les différents quartiers de la Municipalité.

Pour le quartier 1 chez Joseph Bathelor Député Officier Rapporteur, W. A. Anderson.

Pour le quartier 2, à l'hôtel de Ville, Député Officier Rapporteur Aug. Nadeau.

Pour le quartier 3, à la salle de la C. M. B. A. Député Officier Rapporteur, Napoléon Déry.

Pour le quartier 4, à l'école Youville, Député Officier Rapporteur, Alex. Champagne.

Le 11 novembre 1905, à dix-heures de l'avant midi, le préfet de ladite Municipalité sera au bureau du greffier dans le village de St. Jean-Baptiste pour nommer les personnes pour se tenir au bureau de votation et au relevé des votes, pour représenter ceux qui sont en faveur ou contre le passage du dit By-Law. Le greffier de la dite Municipalite sera, mardi le 21 novembre 1905 à midi et demi à Letellier pour additionner les votes donnes pour ou contre le dit By-Law.

Cet avis est donné par et en faveur du Conseil de la dite Municipalité de Montcalm.

Daté à St. Jean-Baptiste ce dix-septième jour d'octobre, 1905

JOSEPH BARIL,
Greffier de la Municipalité
Rurale de Montcalm.

Dans toutes les demeures il devrait y avoir un remède convenable en cas d'accidents ou de maladies qui arrivent soudainement. Le meilleur en ces cas est le Pain-Killer. Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, Perry Davis. 25c. et 50c.